

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique

**De :** "> Christel & Denis Vandromme (par Internet)" <fonterland@gmail.com>

**Date :** 20/10/2017 13:58

**Pour :** ddcssp-ep-carriere-poulnignystpierre@indre.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-joint nos remarques concernant le projet de carrière

— Pièces jointes : —

---

carriere.pdf

17,5 Ko

Christel et Denis Vandromme  
Fonterland  
36220 Tournon Saint-Martin

Le 20 octobre 2017

Monsieur le Commissaire enquêteur,

En 1998, nous nous sommes installés à La ferme de Fonterland en élevage caprins et transformation fromagère (A.O.P Pouligny Saint-Pierre). Nous avons à l'époque choisi cet endroit pour sa tranquillité, son cadre de vie, la qualité de son environnement naturel (vallée du Suin). Aujourd'hui, ce projet de carrière à notre porte, ne nous satisfait pas.

En 2010, nous avons ouvert un gîte paysan (et projet d'un second gîte) bien fréquenté par des personnes cherchant le calme et la possibilité de promenades aux alentours (Fonterland, la Boudinière par les chemins). Une carrière dévalorisera fortement la qualité de leur séjour.

En tant que producteur de Pouligny Saint-Pierre A.O.P, nous trouverons dommage que l'arrivée par le nord sur la commune de Pouligny Saint-Pierre soit impacté par une carrière avec son lot de nuisances

En tant qu'agriculteur, nous nous posons des questions sur le ruissellement des eaux de la carrière (pollution et eau de lavage des matériaux). En effet, certaines de nos prairies se trouvant en bordure du Suin (prairies contractualisées dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques – MAEC dans le cadre de Natura 2000), et nous redoutons un impact négatif sur ces prairies (dépôts de résidus de carrière). Nos prairies sont en général inondées en fin d'hiver – début de printemps, notamment lorsque le ruisseau passant à proximité de la carrière coule.

Nous nous opposons donc à ce projet de carrière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de nos sincères salutations.

Christel et Denis Vandromme